REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-206 du 23 juillet 1980

portant nomination du Camarade SOSSOUVI MENSAH Noël en qualité d'Inspecteur d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 76-32 du 11 juin 1976 portant création et attributions d'un Organe de Contrôle d'Etat ;

VU le décret n° 76-148 du 11 juin 1976 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 juillet 1980,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade SOSSOUVI MENSAH Noël est nommé Inspecteur d'Etat.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter du 15 avril 1980, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour Le Ministre des Finances, absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MF 5 Autres Ministères 21 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE/MTAS 2 BCP 1 JORPB 1 Intéressé 1.-